

# **LEA-PN-CAR SYSTEM**

---

**PN à SAL**

**Interface de commande d'arrêt  
pour CAR SYSTEM**

**FEVRIER 2024 (V1)**

---

**Ligéa – Solutions pour modélisme ferroviaire**



### 1 – Objet

Lorsqu'un Car System est installé sur le réseau, il faut arrêter les véhicules routiers si le passage à niveau est fermé.

La carte LEA-PN-CAR SYSTEM permet d'informer le CAR SYSTEM que le passage à niveau est fermé.

### 2 – Présentation

La carte LEA-PN-CAR SYSTEM est représentée ci-dessous :

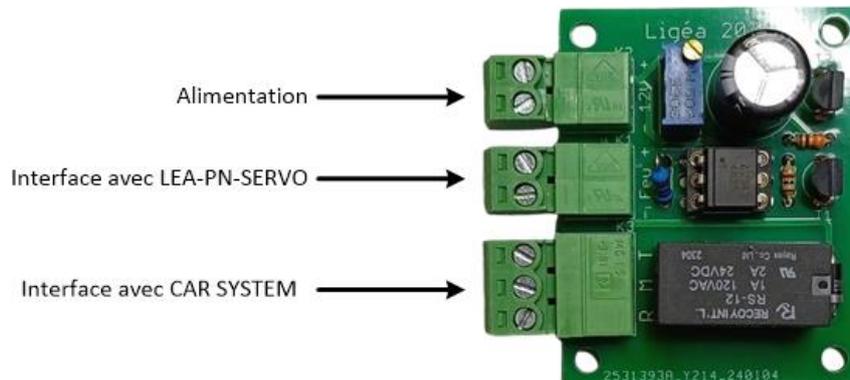


Figure 1

La carte possède 3 connecteurs :

- alimentation (12 volts continu) ;
- interface avec le boîtier LEA-PN-SERVO ;
- interface avec CAR SYSTEM

### 3 – Fonctionnement - Raccordement

#### 3-1 - Alimentation

La carte doit être alimentée en 12 volts continus, comme montré sur la figure 2 :

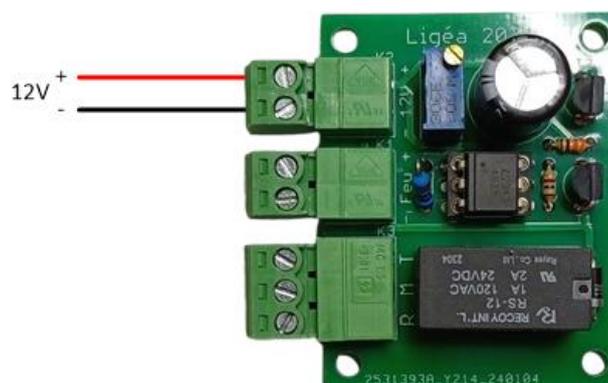


Figure 2

### 3-2 – Interface avec le boîtier LEA-PN-SERVO

La carte LEA-PN-Car SYSTEM est informée que le passage à niveau est fermé lorsque les feux fonctionnent ; pour cela, il faut réaliser le câblage indiqué sur la figure 3 :

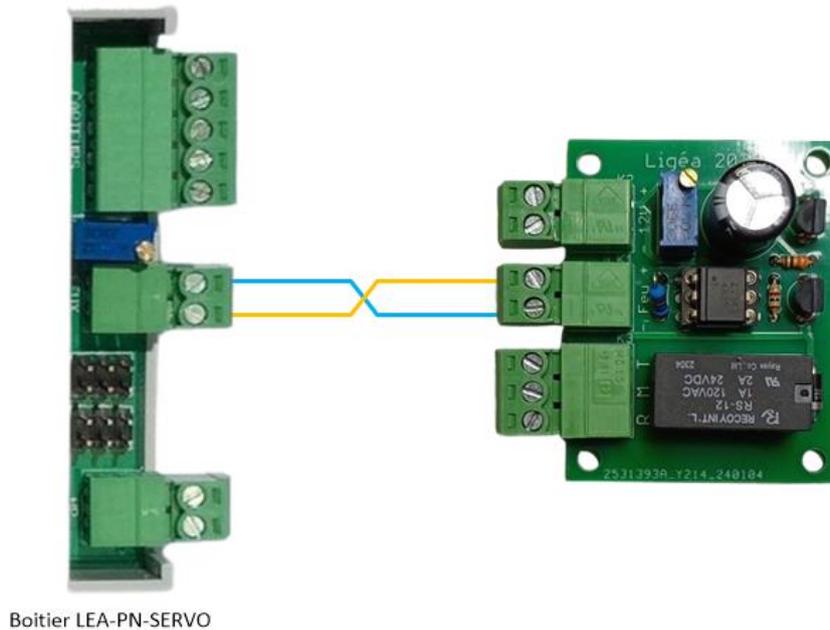
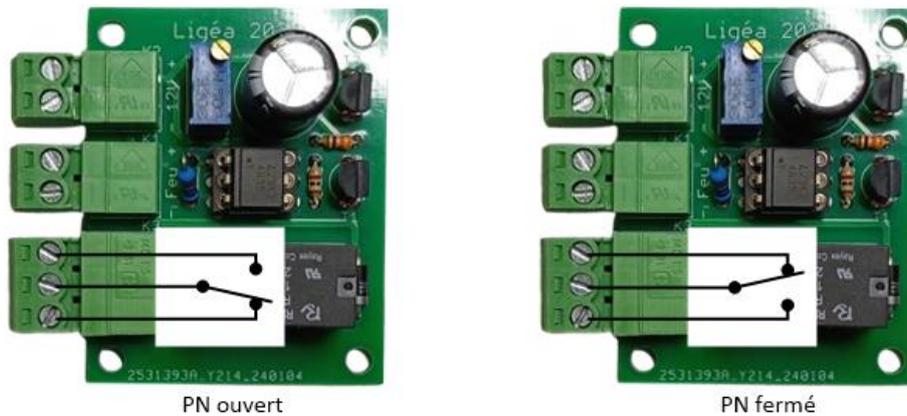


Figure 3

### 3-2 – Interface avec CAR SYSTEM

L'interface avec le CAR SYSTEM est réalisée au moyen d'un contact de relais. La position du contact est montrée sur la figure 4 :



Dès que les feux fonctionnent le relais est alimenté. Lorsque les feux cessent de fonctionner, le relais chute après une temporisation, le temps que les barrières remontent.

Ce réglage est réalisé au moyen du potentiomètre multi-tours ; la plage de réglage s'étend de 2 à 15 secondes.

En tournant la vis de réglage dans le sens des aiguilles d'une montre, la temporisation augmente ; dans le sens contraire, la temporisation diminue.



L'intensité maximale dans le contact de relais ne doit pas dépasser 2 Ampères sous 24 Volts.

**La tension appliquée sur le connecteur d'interface avec le CAR SYSTEM ne doit pas dépasser 24 Volts. Ligéa ne saurait être tenu pour responsable des conséquences en cas du non-respect par l'utilisateur de cette limite.**

## Versions du document

Date de publication initiale : 15 février 2024.

Nota :

Sauf mention contraire, les images, dessins et textes sont la propriété exclusive de Ligéa et ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement sans l'autorisation de Ligéa.